



FLINS SUR SEINE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de M. le Maire.
Présents : Philippe MERY, Francine BARBIER, Aurélie BAUER, Nadège DAUMARD, Nathalie DELATTRE, Hélène DUPAS, Michel DUPONT, Yassir HATAT, Patrice HERAULT, Bernard LALLEMANT, Michel LEBLANC, Jean-Paul LE CORRE, Magalie LEMONNIER, Catherine LOZERAY, Christophe SOLER, Gwenaëlle SZARECK, Sabine TIMBLENE, Rachid ZEROUALI lesquels forment la majorité des membres en exercice et délibèrent selon l'article L.2121-17 du CGCT.

Procurations : Laurent CHARBONNIER à Michel DUPONT

Absents :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., Christophe SOLER est élu secrétaire de séance. Monsieur le Maire certifie que le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24/02/2020 comportant l'ensemble des délibérations retranscrites ci-après a fait l'objet d'un affichage municipal dans les délais légaux. Après avoir procédé à l'appel nominal des conseillers et constaté que le quorum était atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour :

- 1- Election du Maire
- 2- Détermination du nombre des adjoints
- 3- Election des adjoints

DELIBERATION N° 2020/13

OBJET : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) :

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– M. Philippe MERY : 19 voix

- M. **Philippe MERY** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

DELIBERATION N° 2020/14

OBJET : Détermination nombre des adjoints

Le conseil

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de cinq postes d'adjoints.

DELIBERATION N° 2020/15

OBJET : Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

– Liste Philippe MERY, 16 voix

La liste Philippe MERY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- 1^{er} adjoint au Maire : Nadège DAUMARD
- 2nd adjoint au Maire : Patrice HERAULT
- 3^{ème} adjoint au Maire : Hélène DUPAS
- 4^{ème} adjoint au Maire : Michel DUPONT
- 5^{ème} adjoint au Maire : Nathalie DELATTRE

Séance close à 21h00.

Le Maire, Philippe MERY

